

Avis adopté

Séance plénière du 14 octobre 2025

La santé mentale et bien être des enfants et des jeunes : un enjeu de société

Déclaration du groupe Entreprises

Personne ne peut rester insensible devant les enjeux de la santé mentale et du bien-être des jeunes. Les chiffres sont préoccupants et les conséquences peuvent être extrêmement préjudiciables pour l'avenir de ces derniers. Le groupe Entreprises salue ainsi l'ambition de cet avis systémique, complet et transversal. C'est un signal fort de prise en compte de l'importance de la santé mentale comme enjeu de cohésion sociale.

Fort de sa méthode de participation citoyenne, le CESE a sollicité et organisé la parole des jeunes voire de très jeunes : entendre leurs messages et leurs priorités était essentiel pour comprendre les enjeux et les facteurs de transformation. Le groupe Entreprises partage l'essentiel des propositions émises et est sensible à l'appel à une responsabilité partagée. Oui, la santé mentale ne peut pas être traitée de manière uniquement curative et oui elle doit mobiliser l'ensemble des parties prenantes : écoles, famille, monde associatif et monde économique.

Certaines orientations sont plus particulièrement à souligner :

- La prévention est indispensable et il faut s'en donner les moyens. Les compétences psychosociales se doivent d'être développées. En ce sens les recommandations (3 et 4) visant à initier ou renforcer les enseignements dans ces dernières pour les professionnels entourant les enfants sont une étape indispensable.
- L'offre de soins en santé mentale dans les territoires est un sujet majeur. Si le manque de médecins se fait ressentir en France s'agissant de la médecine généraliste ou de certaines disciplines plus spécialisées, que dire de la pédopsychiatrie qui est une discipline en déshérence. ...Or devant les crises, de plus en plus de jeunes ont besoin d'une prise en charge par un pédopsychiatre. Le groupe Entreprises est favorable à la formation et au recrutement conséquent de pédopsychiatres pour répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire et notamment dans les territoires ruraux et ultramarins (18). De même, les préconisations (17 à 21) visant à identifier et soutenir les dispositifs dans les territoires et à engager l'ensemble des acteurs de la santé mentale, du public comme du privé et ce de manière volontariste, vont dans le bon sens.
- Les spécialistes alertent sans cesse sur les méfaits de l'utilisation abusive des réseaux sociaux sur la santé des jeunes. Le groupe Entreprises partage les préconisations qui consistent à réguler l'outil numérique telle la généralisation de la pause numérique dans tous les établissements scolaires. Il souligne aussi les opportunités qu'offre le numérique pour améliorer la prévention en santé mentale en s'appuyant sur les créateurs de contenus pour réaliser et diffuser des campagnes de prévention. Il convient également de travailler avec les plateformes numériques pour mieux orienter et gérer les algorithmes, et en contrôler plus fortement les contenus.

Pour le groupe Entreprises, s'engager sur la santé mentale des jeunes peut renforcer l'attractivité des entreprises. Pour exemple, prendre en compte dans le dialogue social ce sujet ou former les managers peuvent réduire l'absentéisme ou les ruptures de contrat améliorant ainsi la performance collective. S'agissant du système scolaire, des craintes se sont exprimées en raison des choix d'orientation (spécialités, vœux sur ParcoursSup...) réalisés dans leurs parcours scolaires. La pression induite face aux choix d'orientation et un manque d'informations sur les métiers peuvent en effet conduire les jeunes à être anxieux quant à leur avenir professionnel. Or l'orientation est un enjeu fondamental. En cela, il faut souligner que les entreprises accentuent leurs efforts pour accueillir les jeunes en alternance ou en stage et que les organisations professionnelles organisent des semaines de sensibilisation ou mettent en place des opérations de découvertes des métiers.

Le groupe Entreprises appelle néanmoins sur certaines recommandations à une mise en œuvre pragmatique et différenciée selon la taille des entreprises. Les entreprises jouent en effet un rôle important mais doivent être accompagnées.

Pour conclure, le groupe Entreprises remercie le rapporteur et l'ensemble des membres de la commission pour ces travaux.

Le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.